

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Nirvana S

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Skin Sens. 1B	H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Skin Irrit. 2	H315 Provoque une irritation cutanée.
Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de Prudence (Prévention):

P280	Porter des gants de protection.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P260	Ne pas respirer les vapeurs.

Conseils de prudence (Intervention):

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333 + P313	En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Conseil de Prudence (Elimination):

P501

Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine, imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo-2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Pas applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, Concentré émulsifiable

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Teneur (W/W): 23,65 %

Numéro CAS: 40487-42-1

Numéro-CE: 254-938-2

Numéro INDEX: 609-042-00-X

Skin Sens. 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 100

Facteur M - chronique: 10

H317, H400, H410

Classification différente selon les connaissances actuelles et les critères de l'Annexe I du règlement (EC) n°1272/2008

Skin Sens. 1B

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo-2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Teneur (W/W): 1,58 %

Numéro CAS: 114311-32-9

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 10

Facteur M - chronique: 10

H400, H410

Hydrocarbures, C10-C13, aromatiques, < 1% naphthalène

Teneur (W/W): < 50 %

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119451097-39

01-2119451097-39

Asp. Tox. 1

Aquatic Chronic 2

H304, H411

EUH066

dodécylbenzènesulfonate d'ammonium

Teneur (W/W): < 5 %

Numéro CAS: 1331-61-9

Numéro-CE: 215-559-8

Skin Corr./Irrit. 2

Eye Dam./Irrit. 2

H319, H315

ammoniac ...%

Teneur (W/W): < 0,5 %

Numéro CAS: 1336-21-6

Numéro-CE: 215-647-6

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488876-14

01-2119488876-14

Numéro INDEX: 007-001-01-2

Skin Corr./Irrit. 1B

Eye Dam./Irrit. 1

STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 2

H335, H314, H411, H400

Les limites de concentrations spécifiques

STOT SE 3, irr. pour le syst. respiratoire: >= 5 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction, eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à : -10 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

92-52-4: biphényle

VME 1,5 mg/m³ ; 0,2 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

90-12-0: 1-méthyl-naphtalène

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

91-57-6: 2-méthylnaphtalène

Effet sur la peau (Directive 2004/37/CE)

La substance peut être absorbée à travers la peau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide
Couleur:	ambre foncé
Odeur:	aromatique(s)
Seuil olfactif:	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
Valeur du pH:	env. 5 - 7 (CIPAC Eau standard D, 1 %(m), 20 °C)
point de solidification:	env. -10 °C
Intervalle d'ébullition:	Données se rapportant au solvant env. 244 - 292 °C Données se rapportant au solvant

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Point d'éclair:	Non inflammable.	
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Limite supérieure d'explosivité:	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.	
Température d'auto-inflammation:	375 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 0,06 hPa (38 °C)	
	Ces informations proviennent des propriétés de chacun des composants.	
Densité:	env. 1,06 g/cm ³ (20 °C)	
densité de vapeur relative (air):	non applicable	
Solubilité dans l'eau:	émulsifiable	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Décomposition thermique:	220 °C, 600 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) (température Onset) 340 °C, 180 kJ/kg, (DSC (OECD 113)) (température Onset) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.	
Viscosité dynamique:	35 mPa.s (40 °C) 97 mPa.s (20 °C)	(calculated (from kinematic viscosity))
Viscosité, cinématique:	33 mm ² /s (40 °C)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant	(Directive 2004/73/EC, A.21)

9.2. Autres informations

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

CL50 rat (par inhalation): > 5,0 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact.

Données expérimentales/calculées:

Essai des ganglions lymphatiques de la souris (LLNA) souris: sensibilisant (Ligne directrice 429 de l'OCDE)

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Des effets adaptatifs ont été observés en expérimentation animale, après exposition répétée.

Données relatives à : ammoniac ...%

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Même après administration répétée, l'effet prépondérant consiste en l'induction de corrosion.

Danger par aspiration

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Pas de danger par aspiration attendu.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,87 mg/l, *Oncorhynchus mykiss*

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 2,4 mg/l, daphnies

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 0,26 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE10 (72 h) 0,044 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata*

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à : imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo-2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine
Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration (FBC): 3.300

D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

Données relatives à : imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration (FBC): < 1, Lepomis macrochirus (Méthode OCDE 305)

Ne s'accumule pas dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : pendiméthaline (ISO); N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylidine

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Données relatives à : imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylNicotinique

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE, IMAZAMOX)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

RID

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE, IMAZAMOX)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport fluvial intérieur

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

ADN

Numéro ONU	UN3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE, IMAZAMOX)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche
Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE, IMAZAMOX)
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III
Dangers pour l'environnement:	oui Polluant marin: OUI
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu

UN number:	UN 3082
UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN, IMAZAMOX)
Transport hazard class(es):	9, EHSM
Packing group:	III
Environmental hazards:	yes Marine pollutant: YES
Special precautions for user:	None known

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU:	UN 3082
Nom d'expédition des Nations unies:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient PENDIMÉTHALINE, IMAZAMOX)

UN number:	UN 3082
UN proper shipping name:	ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains PENDIMETHALIN, IMAZAMOX)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

		date d'impression 12.07.2021	
Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

règlement:	Non évalué	Regulation:	Not evaluated
Expédition approuvée:	Non évalué	Shipment approved:	Not evaluated
Nom de la pollution:	Non évalué	Pollution name:	Not evaluated
Catégorie de la pollution:	Non évalué	Pollution category:	Not evaluated
Type de navire:	Non évalué	Ship Type:	Not evaluated

Autres informations

Le produit peut être expédié en tant que produit non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins, conformément aux dispositions de divers organismes de réglementation :

ADR, RID, ADN : Disposition spéciale 375 ;

JT/T617.3;

IMDG : 2.10.2.7 ;

IATA : A197 ;

TMD : Disposition spéciale 99(2) ;

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

49CFR : §171.4 (c) (2).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Protection de l'opérateur final (agriculteur)

Pour se protéger l'opérateur doit porter :

Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur, pour se protéger l'opérateur doit porter :

- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) réutilisables.
- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1.
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Pendant l'application :

Si application avec tracteur sans cabine :

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Lunettes de sécurité conformes à la réglementation et selon la norme EN 166.

Si application avec tracteur avec cabine :

- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Pour protéger le travailleur, porter un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPE2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur légumineuses fourragères.

SPE3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en culture de lentille et de 20 mètres pour les autres cultures, par rapport aux points d'eau. Zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent de 20 mètres en cultures de légumineuses fourragères, porte graine et porte graine légumineuses fourragères.

SPE3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPE1 Pour protéger les organismes du sol, n'appliquer cette préparation qu'un an sur deux dans le cas des usages ayant une dose d'application annuelle supérieure

Délai de rentrée : 48 heures

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Skin Sens.	sensibilisation de la peau
Skin Irrit.	Irritation de la peau
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Asp. Tox.	Danger par aspiration
Skin Corr./Irrit.	Corrosion/irritation cutanée
Eye Dam./Irrit.	Lésions oculaires graves / irritation oculaire
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 12.07.2021

Version: 10.0

Date de la version précédente: 17.07.2019

Version précédente: 9.0

Produit: **Nirvana S**

(ID Nr. 30486778/SDS_CPA_FR/FR)

date d'impression 12.07.2021

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux .
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.